



MULHOUSE
ROUTES DEPARTEMENTALES
ENTRETIEN DES TRAVERSES PAR LA VILLE

Années 2007/2008/2009

Avenant n° 7 à la convention n° 97/2006

VU la délibération de la Commission Permanente du autorisant Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, à signer le présent avenant,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de MULHOUSE du autorisant Madame Michèle LUTZ, Maire, à signer le présent avenant,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- et la Ville de MULHOUSE, représentée par son Maire, Madame Michèle LUTZ, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal susvisée, ci-après désignée par la "**Ville**",

d'autre part,

les co-signataires sont par ailleurs désignés par les **parties**,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 de la convention n° 97/2006 du 20 mars 2007 portant sur l'entretien des routes départementales qui traversent la Ville de MULHOUSE.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APORTEES A L'ARTICLE 9 - DUREE

L'alinéa premier de l'article 9 est modifié et rédigé comme suit :

La présente convention conclue pour les années 2007/2008/2009,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2010 par l'avenant n° 1 du 29 décembre 2009,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2011 par l'avenant n° 2 du 10 janvier 2011,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2012 par l'avenant n° 3 du 9 août 2012,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 par l'avenant n° 4 du 17 décembre 2013,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2017 par l'avenant n° 5 du 22 juin 2016,
prorogée jusqu'au 31 décembre 2019 par l'avenant n°6 du 21 février 2018,
est prorogée de deux années à compter du 1^{er} janvier 2020.
Elle s'achèvera donc au 31 décembre 2021.

Les articles de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le

La Ville de MULHOUSE

Pour le Département du HAUT-RHIN
La Présidente du Conseil départemental

Michèle LUTZ
Maire

Brigitte KLINKERT